

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2022-089

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2022

Sommaire

Préfecture des Landes / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

40-2022-02-02-00005 - DS_F TAHERI_DDFIP_2022 02 01 Pouvoir
adjudicateur-1 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Landes

40-2022-02-02-00005

DS_F TAHERI_DDFIP_2022 02 01 Pouvoir
adjudicateur-1

Arrêté portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur

**LA PRÉFÈTE DES LANDES,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pascal ANOULIES, administrateur général des finances publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques des Landes ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 30 avril 2015 portant nomination de Mme Annie-Claire CHASSELOUP, administratrice des finances publiques adjointe, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques des Landes ;

Vu le décret du 17 août 2021 nommant Monsieur Daniel FERMON en qualité de secrétaire général de la préfecture des Landes ;

Vu le décret du 12 janvier 2022 portant nomination de Madame Françoise TAHERI, préfète des Landes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Landes,

ARRETE :

Article 1 – Délégation est donnée à M. Pascal ANOULIES directeur départemental des finances publiques des Landes à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié.

Article 2 – Délégation est donnée à Mme Annie-Claire CHASSELOUP, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Landes à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire dans les limites de l'arrêté du ~~2~~ **2 FEV. 2022** susvisé et relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques des Landes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département.

Mont-de-Marsan, le ~~2~~ **2 FEV. 2022**

La préfète,



Françoise TAHERI